

**SEANCE DU 18 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mai à 18 heures 30

Le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SOULIES Claude, Maire.

Date de convocation : le 12 mai 2022

<b>Nombre de conseillers</b> : en exercice 11, 9 présents, 9 votants.	
<u>Présents</u> :	<u>Absents excusés</u> :
SOULIES Claude MENARDI Christophe MAZERAN Jean-Pierre CARTIER-LANGE Carole ESCODIE Martine SABY Laëtitia JEANJACQUES Hervé DURAND Quentin ZUBER Fabienne	VERNHERES Jean-Philippe TURROQUES Guy

**Secrétaire de séance** : ESCUDIE Martine

**1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 Avril 2022**

Le Conseil à l'unanimité approuve le compte rendu du 12 avril 2022.

**2/ Délibération – Subventions 2022**

La commission culture jeunesse en charge d'étudier les demandes de subventions des diverses associations présente au Conseil Municipal leur proposition.

Après présentation et discussion, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2022 :

FNACA	100 €
Association de chasse de Roquemaure	200 €
Association de Chasse de Réal	200 €
APE Mezens Roquemaure	150 €
Sérénitarn	50 €
Médaillés militaires de Saint Sulpice	100 €
Anciens Combattants	100 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Rabastens	50 €
<b>TOTAL des Subventions à accorder</b>	<b>950 €</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la présente délibération.

### 3/ Délibération – Comité des fêtes 2022

Messieurs JEANJACQUES Hervé et DURAND Quentin, parties prenantes dans les activités du comité des fêtes ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité des votants d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2022 :

Comité des Fêtes de Roquemaure	2 000 €
TOTAL des Subventions à accorder	2 000 €

Le conseil municipal, décide à l'unanimité des votants d'accorder cette subvention pour l'année 2022.

### 3/ Point sur les projets de travaux

Monsieur le Maire informe que les travaux de travaux de rénovation de l'Eglise de Réal ont été terminés le 22 février 2022. La réception des travaux a été faite. Les demandes de subventions vont être envoyées aux organismes financeurs.

Le Conseil Municipal décide d'aménager les abords de l'Eglise de Réal et d'y créer un terrain de pétanque.

Monsieur le Maire propose qu'une réfection et un aménagement de la partie sanitaire extérieure de la salle des fêtes fasse l'objet d'une étude. La commission bâtiment en est chargée ainsi que d'étudier la possibilité de construire un bâtiment dédié à la jeunesse.

Il est également demandé d'engager une étude sur la cartographie des éclairages publics sur la commune. Les délégués au SDET prennent en charge cette étude.

Il est également suggéré d'engager une étude sur la pose d'abri bus scolaires sur deux axes de la commune afin de sécuriser la prise en charge des élèves. La commission jeunesse se charge de cette étude.

### 4/ Questions diverses

Monsieur JEANJACQUES Hervé propose que soit débattu au prochain conseil municipal une motion de rejet concernant le projet d'implantation d'éoliennes sur la Commune de Villemur-sur-Tarn. Monsieur le Maire mettra cette motion à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Séance levée à 20h30

